



Avenue Jean Materne 150/2 - B5100 Jambes

Tél: 00 32 (0)81 308 506 Fax: 00 32 (0)81 312 132 rallye.condruzien@ac-namur.be

www.automobileclubnamur.be

REGLEMENT PARTICULIER



EPREUVE AVEC LE STATUT « OPEN » COMPTANT POUR

LE CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX – BRABANT – LIEGE – LUXEMBOURG – NAMUR

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

LA PROVINCE DE NAMUR et les VILLES DE CINEY et ROCHEFORT
LES ZONES DE POLICE CONDROZ FAMENNE et LESSE ET L'HOMME
LA ZONE DE SECOURS DINAPHI
LE PARAM SERVICES AMBULANCES et LE SERVICE MEDICAL SSRB
LE CLUB DE FOOTBALL US HAVERSIN
LES COMMISSAIRES DE SECURITE
DE NOS PARTENAIRES ET FIDELES SPONSORS





















EPREUVE	7e RALLYE SPRINT CONDRUZIEN
VISA ASAF N°	041 / 2017
DATE	12 & 13 AOUT 2017
ORGANISATEUR	AUTOMOBILE CLUB NAMUR asbi
ENTREPRISE N°	433,490,624

ADRESSES DU QG RALLYE - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES - TECHNIQUES

Esplanade du Football club US - HAVERSIN, Route de Pessoux -16 / 5590 HAVERSIN

REGLEMENT PARTICULIER

<u>Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO</u>

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

<u>Avertissement :</u> Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

<u>Rappel</u>: L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT** être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué <u>avant le 31 décembre 1991 à minuit</u>, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (même "body") fabriquées après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1991, à minuit (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en <u>conformité</u> avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules <u>immatriculés à l'étranger</u> devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer; les voitures du type "cabriolet/roadster" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf.: clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules <u>non pourvus à l'origine de capote</u> <u>ou de toit fermé</u> et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le 31/12/1961.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements** de **sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, fortement recommandé. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le pare-brise en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les harnais et les sièges baquets ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle date de péremption dépassée.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel: Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

TIMING

DATES 2017	HEURES	LIBELLES
Lundi 19 juin		Parution du règlement
Lundi 03 juillet		Date de début des engagements
Adre	sse : LOC	AL DE L'AUTOMOBILE CLUB DE NAMUR – JAMBES
Mardi 08 août	20h00	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Jeudi 10 août	20h00	Attribution des numéros (liste disponible uniquement SAMEDI 12 AOUT 2017)
	dresse : E	SPLANADE DU FOOTBALL CLUB US – HAVERSIN
Samedi 12 août	12h30	Affichage de la liste des engagés
	13h30	Ouverture de la permanence
	13h30	Ouverture des vérifications administratives
	13h30	Distribution du road book
	14h00	Début des reconnaissances
	14h30	Ouverture des vérifications techniques (article : 8 du RSG)
	18h00	Fermeture des vérifications administratives
	18h30	Fermeture des vérifications techniques
	19h30	Fin des reconnaissances
	20h00	Fermeture du secrétariat
Dimanche 13 août	07h30	Ouvertures du secrétariat
	07h30	Début des reconnaissances (complémentaires - accord de la Direction de Course)
	07h30	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires - accord de la Direction de Course)
	08h00	Fermeture des V.A. et V.T
	08h30	Fin des reconnaissances
	09h00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	09h20	Ouverture du parc fermé
	UN A	UTRE TIMING VOUS SERA PEUT ETRE COMMUNIQUE PAR ADDITIF EN FONCTION DES ENGAGES
	09h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 1 (OFFICIEL)
	12h00	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 2 (sauf additif)
	14h00/14h30	BREAK (sauf additif)
	14h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 3 (sauf additif)
	16h30	Départ de la voiture n°1 pour le tronçon 4 (sauf additif)
	17h15	Rentrée voiture n°1 au parc fermé (sauf additif)
	30 min.	Après la rentrée de la dernière voiture : Affichage officieux des résultats
	30 min.	Après l'affichage officieux : OFFICIALISATION DE TOUS LES RESULTATS
	30 min.	Après l'affichage officiel : Proclamation des résultats



!!! CONTACTS ET FORFAITS UNIQUEMENT VIA !!!

ADRESSE MAIL rallye.condruzien@ac-namur.be

OFFICIELS

COMITE ORGANISATION

MEMBRES D'HONNEUR	G HENROT	Er LERSON	D ROQUET		
PRESIDENT	E LERSON				
VICE-PRESIDENT	J LIEGEOIS	R BEAUME			
TRESORIER GENERAL	C GOSSIAUX				
SECRETAIRE GENERALE	M MORSA	4000a			
MEMBRES	P. DEMONTE	T. FOCANT	J FRERE	JG GILSOUL	D. HOTTIAS
	J.KESCH	L LERSON	JL.MOLITOR	P. NEUVILLE	E. PIRSON

DIRECTION	LEBOON E		I i NA COE
DIRECTION	LERSON Etienne		Lic : NA-935
DIRECTEUR	DI OMTELIY Vincent		Lic : NA-966
			Lic : NA-986
			Lic : NA-937
	BELOT Christian		Lic : NA-939
	MARTIN Mickael		Lic : NA-827
DIRECTEUR	PIRSON Eric		Lic : NA-977
ADJOINTS			Lic : NA-827
	CREPIN Martial		Lic : NA-984
	GILSOUL Jean Gabriel		Lic: NA-905
	METNIK Olivier		Lic: NA-990
	SWIRIO Kevin		Lic: NA-912
SECRETAIRE MEETING	HANOZIN René		Lic: NA-914
EXTRA SPORTIF	CAP R. BUREAU I.	MOREAU N.	LAVIOLETTE S
OFFICIELS DU MEFTING	RRECHT Patrica		Lie LUT 020
The state of the s			Lic: HT-920
	OIGLIA JUACKIIII		Lic: NA-933
DECDONOADIES SUBJECTION			
		EGGERMO	ONT Cédric
CHRONOMETRAGE PARCS	GOFFIN Vincent		
RESPONSABLES CLUB	LERSON Etienne	LERSON L	uc
NEOF ONOABEEG GEGB	DEBATY Eric	PLOMTEU	X Vincent
DIRECTEUR DES OPERATIONS	Docteur RANS Denis		Lic: NA-
ET COORDINATEUR MEDICAL	INAMI 1-9653485-900		
INTERVENTION MEDICALE			
INTERVENTION AMBULANCES		ES	
RESPONSABLE	MARTIN Micka		
	MIMIT IN MICKA		
	Equipo CCP DIMANT		
GESTION	Equipe CCB DINANT		
GESTION			
GESTION RESPONSABLE	SWIRIO Kevin		
GESTION			
GESTION RESPONSABLE GESTION	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT		
GESTION RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel		Lic : NA-845
GESTION RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques		Lic: NA-948
GESTION RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel		Lic: NA-948
GESTION RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis		Lic: NA-948
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc		Lic: NA-948 Lic: CAS-20402 Lic: NA-895
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel	VAN DEN AI	Lic: NA-948 Lic: CAS-20402
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules	VAN DEN AI	Lic: NA-948 Lic: CAS-20402 Lic: NA-895
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian		Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric	METNIK Oliv	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel	METNIK Oliv	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel	METNIK Oliv	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE S-5 FEU VERT - DAMIER	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard DEMONTE Philippe	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial ckael
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE S-5 FEU VERT - DAMIER RESPONSABLE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard DEMONTE Philippe	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE S-5 FEU VERT - DAMIER	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard DEMONTE Philippe	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial ckael
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE S-5 FEU VERT - DAMIER RESPONSABLE ADJOINT	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard DEMONTE Philippe DEMONTE Olivier DUMONT Julien	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial ckael vin
RESPONSABLE GESTION S-6 DIRECTEUR ES S-7 Directeur ES sécurité Responsable Equipe de Sécurité RESPONSABLE S-4 FEU ROUGE S-2 OBSERVATEUR S-3 HOMOLOGATION S-1 DIRECTION SECURITE 00 SECURITE COURSE 0 SECURITE COURSE S-5 FEU VERT - DAMIER RESPONSABLE	SWIRIO Kevin Equipe CCB DINANT BEAUME Lionel KESCH Jacques MODAVE Louis LERSON Luc MARCIN Marcel LIEGEOIS Jules BELOT Christian PIRSON Eric GILSOUL Jean Gabriel BEAUME Richard DEMONTE Philippe	METNIK Oliv CREPIN Mar MARTIN Mic	Lic : NA-948 Lic : CAS-20402 Lic :NA-895 BEELE Roxane vier rtial ckael
	SECRETAIRE MEETING EXTRA SPORTIF OFFICIELS DU MEETING RESPONSABLES DU BUREAU CHRONOMETRAGE PARCS RESPONSABLES CLUB DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL INTERVENTION MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES	DIRECTEUR ADJOINTS LIEGEOIS Jules BEAUME Richard BELOT Christian MARTIN Mickael DIRECTEUR ADJOINTS DIRECTEUR ADJOINTS DIRECTEUR ADJOINTS DEMONTE Philippe CREPIN Martial GILSOUL Jean Gabriel METNIK Olivier SWIRIO Kevin SECRETAIRE MEETING EXTRA SPORTIF CAP R. BUREAU I. OFFICIELS DU MEETING BRECHT Patrice CIGLIA Joackim RESPONSABLES DU BUREAU CHRONOMETRAGE PARCS DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL INTERVENTION MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE DIRECTEUR DES OPERATIONS ET GOORDINATEUR MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE DIRECTEUR DES OPERATIONS ET GOORDINATEUR MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE DIRECTEUR DES OPERATIONS ET GOORDINATEUR MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE DIRECTEUR DES OPERATIONS ET GOORDINATEUR MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE DIRECTEUR DES OPERATIONS ET GOORDINATEUR MEDICALE INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICE PARAME	DIRECTEUR ADJOINTS LIEGEOIS Jules BEAUME Richard BELOT Christian MARTIN Mickael DIRECTEUR ADJOINTS DEMONTE Philippe CREPIN Martial GILSOUL Jean Gabriel METNIK Olivier SWIRIO Kevin SECRETAIRE MEETING EXTRA SPORTIF CAP R. BUREAU I. MOREAU N. OFFICIELS DU MEETING BRECHT Patrice CIGLIA Joackim RESPONSABLES DU BUREAU CHRONOMETRAGE PARCS GOFFIN Vincent DIRECTEUR LERSON Etienne DEBATY Eric PLOMTEU DIRECTEUR DES OPERATIONS ET COORDINATEUR MEDICAL INTERVENTION MEDICALE INAMI 1-9653485-900 INTERVENTION AMBULANCES PARAMEDICAL SERVICES

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

COMMISSAIRES SPORTIFS	PRESIDENT	DEBARSY André	Lic: NA-924
	MEMBRES	SAVARY Rémy	Lic : NA-254
	STAGIAIRE		
	3031-9409		
COMMISSAIRES	PRESIDENT	GILBERT Georges	Lic: NA-973
TECHNIQUES	MEMBRES	PUISSANT Jean Claude	Lic : NA-957
		RIHOUX Daniel	Lic: NA-813
		BERNARD Alain	Lic : HT-353
	STAGIAIRE	WILLEM David	Lic : LX-706
	SECRETAIRE	CATOUL Marie Luce	Lic : NA-964
411			
INSPECTEURS SECURITE	RESPONSABLE	PUISSANT Jean Claude	Lic: NA-957
	STAGIAIRE		
OBSERVATEUR	RESPONSABLE	JAUQUET Steve	Lic: HT-301

PERMANENCES / AFFICHAGES

• PERMANENCES - AFFICHAGES

AVANT LE RALLYE	LERSON ETIENNE
Du 01/08/2017 au 11/08/2017 DU 14/08/2017 au 16/08/2017	10h – 12h / 14h – 17h
TEL: 00-32- (0)81/30.85	ATERNE 150/2 (5100-JAMBES) 5.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32 en@ac-namur.be

PENDANT LE RALLYE	
Du 12/08/2017 au 13/08/2017	07h - 12h / 13h - 24h
ESPLANADE DU TERRAIN DE FOOTBALL CLU	JB US-HAVERSIN / ROUTE DE PESSOUX-16 (5590-HAVERSIN)
TEL: 00-32- (0)81/30.	85.06 - Téléfax 00-32- (0)81/31.21.32
rallye.condru	zien@ac-namur.be

ORGANISATION

ARTICLE: 1 DEFINITION

Les 12-13 AOUT 2017, l'épreuve dénommée le 7e RALLYE SPRINT CONDRUZIEN.

Cette épreuve OPEN (Participation étrangère autorisée) comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la discipline les Championnats des Provinces de Namur – Brabant – Liège – Luxembourg sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

ARTICLE: 2 PARCOURS

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement en ligne avec (0 % terre) :

EC	LIAISONS	MANCHES	%
10.48 Kms	2.09 Kms	12.57 Kms	
X 4	X 4	X 4	83.37
41.92 Kms	8.36 Kms	50.28 Kms	

ARTICLE: 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des DIV : 1-2-3 et 4 ainsi que ceux des DIV PH : CLASSIC – SR. Elle accueillera également ceux de la Division HISTO-DEMO (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

ARTICLE: 4

NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1 Divisions obligatoires :

Le nombre de participants est limité à **120** en ce qui concerne le cumul des divisions 1-2-3-4, PH CLASSIC et PH SR. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION:

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 24(20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

REMARQUES:

Les pilotes prioritaires aux termes de l'article 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **08 août 2017.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2 Division Facultative:

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division Histo-Démo. Suivant l'article 9.2 du RSG et l'article 5 du RPR.

ATTENTION:

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure d'écrite à l'article 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqués ci-dessus (voir l'article 9.2 du RSG).

REMARQUES:

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

ARTICLE: 5

PROCEDURE D'ENGAGEMENT

A) Engagement (voir Article 9 du R.S.G.) Contacts et forfaits uniquement (rallye.condruzien@ac-namur.be):

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des **« Vérifications »** adéquate et du formulaire **« Photocopies des licences »** devra parvenir exclusivement **par voie postale**, au plus tôt le **LUNDI 03 JUILLET 2017 et au plus tard le MARDI 08 AOUT 2017 avant 20h00**, au secrétariat

• L'AUTOMOBILE CLUB NAMUR, AVENUE JEAN MATERNE 150/2 - 5100 JAMBES.

Ils seront aussi acceptés jusqu'au samedi **12 août 2017** et au maximum 1h avant la fermeture du contrôle des documents (17h00) moyennant une majoration de 25€ (voir RSG-art : 9.1-b).

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant, avant le **MARDI 08 AOUT 2017 à 20 heures** en mentionnant « EQUIPAGE : Noms pilote et copilote ». (Attention aux délais bancaires).

Les paiements arrivés avant le 03 JUILLET 2017 seront retournés et l'inscription ne sera pas prise en considération.

BEOBANK: (IBAN): BE93-1096-6734-3467 - (BIC): CTBKBEB

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement.

FRAIS D'INSCRIPTION	DIV:4	DIV: 1 – 2 – 3 / PH	HISTO - DEMO
FRAIS ASSURANCE - TAXES - DIVERS = TOTAL	180 €	145 €	105 €

Le compte BE93-1096-6734-3467 de l'a.s.b.l. Automobile Club Namur doit être crédité de cette somme, pour le JEUDI 10 août 2017 au plus tard avec la mention « Noms du pilote et copilote ».

PASSE CETTE DATE NE PLUS PAYER SUR LE COMPTE MAIS AU SECRETARIAT LE SAMEDI 12 AOUT 2017

B) Attribution des numéros (voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le **JEUDI 10 AOUT 2017 à 20h00**, au secrétariat de l'Automobile Club Namur, Avenue Jean Materne 150/2 - 5100 Jambes.

Ils seront rendus publics le 12 AOUT 2017 à 12h00 (uniquement sur le site de l'épreuve).

Div: 1 - 2 - 3 - 4	Div: PH – SR	Div : PH CLASSIC	Div : HISTO – DEMO
N° 1 à 200	N° 201 à 250	N° 251 à 299	à partir de 300

Il est à noter que les concurrents des DIV : PH CLASSIC – PH SR peuvent être mélangés dans l'ordre des départs selon leur niveau de performances présumé, mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la division, qui leur a été attribué.

ARTICLE: 6

ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

<u>Ravitaillement</u>: à la station d'essence **PIRAGRI -DEBATY** (Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN.) La station sera accessible durant toute l'épreuve

Assistance: attention à la remarque en ce qui concerne la date pour la mise en place

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

L'assistance se fera uniquement : <u>HAVERSIN</u>: rue de HAYD – quartier de RIBEAUCOURT

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, <u>seules</u>, des réparations effectuées par les membres de <u>l'équipage</u> utilisant du <u>matériel embarqué</u> et avec les <u>moyens du bord</u> seront autorisées.

ATTENTION: MISE HORS COURSE A LA 1ère INFRACTION CONSTATEE

A RESPECTER SCUPULEUSEMENT

- Pour des raisons évidentes de sécurité et pour une meilleure organisation de la zone d'assistance, l'accès à cette zone sera interdit la nuit de samedi à dimanche.
- La mise en place sera seulement autorisée le dimanche matin à partir 07h00
- Les remorques y seront interdites et un emplacement vous sera attribué à cet effet.
- Un plan d'accès vous sera communiqué dans le road book
- L'usage du BARBECUE est interdit dans la zone d'assistance
- Pour plus de fluidité, vous recevrez qu'un seul L/P voiture
- L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension de (3m/4m) déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

ARTICLE: 7

RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement et **UNIQUEMENT**,

- le SAMEDI 12 AOUT 2017 de 14h00 à 19h30
- le DIMANCHE 13 AOUT 2017 de 07h30 à 08h30 (uniquement avec l'accord de la direction de Course).

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur (recos - autorisées). Le port du casque étant interdit durant les reconnaissances.

Ces conditions concernent aussi les participants de la division HISTO-DEMO

A méditer: A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B.: Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur

Durant une période prenant cours 3 mois avant l'épreuve, tout concurrent convaincu d'avoir effectué des reconnaissances en dehors du timing ou en contravention avec le présent règlement, se verra infliger les sanctions énumérées à l'article 2.3.5 du règlement particulier Rallye.

Les amendes seront dues, même si le licencié n'était pas encore engagé à l'épreuve au moment de l'infraction.

Les sanctions tant pénales que sportives seront de stricte application concernant toutes infractions constatées durant toute la totalité de l'épreuve, quel que soit l'autorité ayant constaté l'infraction.

Identité et attributions des juges de faits :

PIRSON Eric BEAUME Richard MARTIN Mickael GILSOUL Jean-Gabriel

SWIRIO Kevin

CREPIN Martial
DEMONTE Philippe
METNIK Olivier

LIEGEOIS Jules SCHWARTZ André BEAUME Lionel LERSON Etienne BELLOT Christian KESCH Jacques

ARTICLE: 8

PARC FERME

Le parc fermé sera situé le long du terrain de football de Haversin - Route de Pessoux, - 5590 Haversin II sera accessible <u>UNIQUEMENT</u> le **DIMANCHE 13 AOUT 2017, à partir de 09h20.**

ARTICLE: 9

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Documents à présenter :

- carte d'identité
- permis de conduire
- licences de compétition (ASAF-VAS)
- Licences RACB (épreuve OPEN)
- Licences ASN étrangères attestations.

Elles auront lieu le **SAMEDI 12 AOUT 2017 entre 13h30 et 18h00** et le **DIMANCHE 13 AOUT 2017 entre 07h30 et 08h00** pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille **(avec l'accord de la direction de course)**. Elles se dérouleront sur l'Esplanade du football club US- Haversin - Route de Pessoux - 16 / 5590 HAVERSIN

ATTENTION: En dehors des licences « 1J-L » - « histo-démo » - « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L » - « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du R.S.G.).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence «NATIONALE» ou «INTERNATIONALE», seront également admis au départ sous le seul couvert de leur licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de les de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

<u>RAPPEL</u>: le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en DIV : HISTO-DEMO doit avoir l'âge de 18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture à aucun moment de la manifestation.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles V.T. finales : "Garage DEBATY", Rue de Barvaux, 149 – 5590 HAVERSIN

Elles auront lieu le SAMEDI 12 AOUT 2017 entre 14h30 et 18h30 et le DIMANCHE 13 AOUT 2017 entre 07h30 et 08h00 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille (avec accord de la direction de course).

Les voitures DE TOUTES LES DIVISIONS reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se situeront sur l'Esplanade du football club US - HAVERSIN et se dérouleront suivant le timing établi par l'organisateur.

HISTO-DEMO : heure de passage après 18h30

ARTICLE: 11

DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

ARTICLE: 12

OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Esplanade du football club US – HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / 5590 - HAVERSIN.

Il est rappelé d'être très attentif aux impositions concernant la présentation de l'équipage auprès du service médical en cas de sortie de route.

ARTICLE: 13

PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant:

DATE: DIMANCHE 13 AOUT 2017.

HEURE : 30 minutes après l'officialisation des résultats SITUATION: Esplanade du Football CLUB US -HAVERSIN.

COUPES	DIVISIONS	PILOTES / CO-PILOTES
1er EQUIPAGE	PH / SR	
1er EQUIPAGE DE CHAQUE CLASSE	PH / CLASSIC	
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES DU CLASSEMENT GENERAL	PH / CLASSIC	CLASSES 16-17-18 CONFONDUES
LES 5 PREMIERS EQUIPAGES	1-2-3	CONFONDUES
LES 3 PREMIERS EQUIPAGES	4	
LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CLASSE	1-2-3	
	4	
LA PREMIERE ECURIE	1-2-3	CONFONDUES
LA PREMIERE DAME	1-2-3	CONFONDUES
	4	
	PH - SR	
	PH - CLASSIC	

ARTICLE: 14

DIVERS

- Chaque équipage recevra un road-book assistance.
- Des programmes avec la carte du parcours et la liste des engagés seront en vente à l'esplanade du football club US - HAVERSIN - Route de Pessoux – 16 / , 5590 HAVERSIN.
- Une petite restauration et des boissons seront à la disposition des pilotes et des spectateurs, sur l'EC et sur l'esplanade du football.

ARTICLE: 15

CENTRE DE L'EPREUVE

Esplanade du Football club US - HAVERSIN - route de Pessoux - 16 / 5590 - HAVERSIN. VOIR LE PLAN dans le road book et sur le site.

ARTICLE: 16

LITIGES

VOIR LES DERNIERES PRESCRIPTIONS ASAF (chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2017 seront d'application.

Le règlement a été approuvé par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
DEMARCHE Christophe	998	CSAPN	01/06/2017	
JAUQUET STEVE	301	ASAF	01/06/2017	

La licence d'homologation du parcours été délivrée par :

NOMS - PRENOMS	LICENCES N°	FEDERATIONS	DATES	N°
PUISSANT Jean Claude	957	ASAF	07/06/2017	

ATTENTION RAPPEL! PAR RESPECT POUR LES RIVERAINS :

ASSISTANCES = Mise en place interdite avant le dimanche 07h00

DEROGATION SPECIALE:

UNIQUEMENT POUR LES PILOTES QUI VIENNENT DE LOIN SPECIALE UITZONDERING:

ALLEEN VOOR PILOTEN DIE KOMEN VAN VER WEG

CONDITIONS - VOORWAARDEN

- 1. faire la demande par écrit au secrétariat / maken het verzoek scrijftelijk bij het secretariat
- avoir l'autorisation de l'organisation / toestemming hebt van de organisatie

































PARC D'ASSISTANCE

La Ville de Ciney et les membres de l'Automobile Club de Namur, vous souhaitent la bienvenue au RS CONDRUZIEN.

Comme vous le savez certainement, la Ville de Ciney vient en aide à notre organisation et met à notre disposition le centre du village d'HAVERSIN pour y organiser votre assistance.

Afin de privilégier nos bonnes relations que nous avons avec nos riverains et de veiller à leur tranquillité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les lieux privés et les plantations.

REFUELING

D'autre part, à la demande des pompiers et de la police et surtout par expérience à un autre niveau d'organisation, nous avons prévu une zone de refueling à la station PIRAGRI – DEBATY.

Nous souhaiterions avoir votre aide et que vous profitiez au maximum de ce service. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un argument commercial, (pour les mauvaises langues), mais bien d'un argument de sécurité très important.

Dans un premier temps, nous voulons vous éviter de vous déplacer avec du carburant et dans un deuxième temps, vous obliger à faire le plein de vos véhicules près des zones habitées. Nous avons prévu un timing assez long, pour cette zone de refueling, qui vous permettra de faire votre ravitaillement en carburant en étant plus à l'aise.

BARBECUE

Dans le même ordre d'idée, pour le respect des riverains et pour la sécurité, l'usage du barbecue sera interdit dans la zone d'assistance.

Nous comptons beaucoup vivement sur votre collaboration.

Nous faisons tous partie de cette organisation et en agissant de la sorte, nous aurons tous une belle image du sport automobile.

Nous pensons, qu'il y va de notre avenir!!!

D'avance un tout grand merci de la part des riverains et des membres de l'Automobile Club de Namur

Les membres de la direction de course





Avenue Jean Materne 150/2 - B5100 Jambes

Tél : 00 32 (0)81 308 506 Fax : 00 32 (0)81 312 132

rallye.condruzien@ac-namur.be

www.automobileclubnamur.be

RECONNAISSANCES - VERKENNINGEN – RECCE AUTORISEES – GEMACHTIGD - AUTHORIZED

12-13 / 08 / 17

Merci de rendre ce document dûment rempli et signé lors de la distribution du road book Dit document volledig ingevuld en onderlekend afgeven bij de overhandiging van het roadbook a.u.b Please hand over this document, duly completed and signed, at the distribution of the raod book

	PILOTE – PILOOT – DRIVER : 1		START N°
No	m		
PILO	OTE – PILOOT – DRIVER : 2		
Noi	n		
PRO	PRIETAIRE – EIGENAAR -OWNER GSM :	:	
Nor	n		
ADR	ESSE:		VILLE:
	VEHICULE DE RECONNAISSANC	E – VERKENNIN	NGSWAGEN - RECCE CAR
MAR	QUE - MERK - MAKE / TYPE COULEUR -	KLEUR -COLOR	N° PLAQUE – N° PLAAT -L PLATE
X	JOURS	DATES	SIGNATURE DU RESPONSABLE AC NAMUR
	SAMEDI – ZATERDAG – SATURDAY		
	DIMANCHE - ZONDAG - SUNDAY	13-08-17	

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement particulier du RS CONDRUZIEN 2017 en matière des reconnaissances du parcours.

Je m'engage à signaler tout changement de véhicule de reconnaissances au secrétariat qui me délivrera un nouveau passeport adapté.

Ik ondergetekende, verlaar het reglement van de RS CONDRUZIEN 2017 te hebben gelezen en alle voorschriften betreffende de erkenningen te respecteren. Ik verbind mij om elke verandering van erkenningsvoertuig aan het veiligheidssecretariaat te melden. Ditz al mij een aangepaste pas geven.

Pendant les reconnaissances, l'autocollant avec le numéro de départ doit être obligatoirement placé à droite en haut du pare-brise.

Tijdens de verkenningen moet de sticker met startnummer in de rechterbovenhoek van de voorruit geplaatst worden.

During the reconnaissances the sticker with the entry number must be placed et the top right of the front window.

Fait à Namur, le

Nom et signature du responsable DU RALLYE

Non valable sans le cachet du CLUB

PILOTE: 2017 PASSEPORT RECOS

Club organisateur: AUTOMOBILE CLUB NAMUR Epreuve: R.S. CONDRUZIEN Date: 13 / 08 / 2017

Bulletin d'inscription à renvoyer du 03/07/2017 au 08/08/17 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à AUTOMOBILE CLUB NAMUR – AVENUE JEAN MATERNE 150/02 – 5100 JAMBES/NAMUR

				* N	/ENTI	ONS RESER	VEES A	A L'ORGANI	SATION						
Engagement reçu * Paier			Paiement reçu *			BANQUE CAISSE	DI	<u>VISION</u>		CLASSE	N° OR INSCRIE				
<u>Le</u>	<u>Le</u> / 2017 <u>Le</u> /				/ 2017			-							
PILO) T E	(remplir	en cara	ctères d	l'impr	rimerie, svp)								
Je, so	oussigr	né, (pilot	e)										_		
Nom	:					Si pse	Si pseudonyme :				n :		Homme / F	emme	
						/ «		»							
												N°			
						:									
										i le nomb	ore ma	aximum d'enga	nés est atteint		
		JIIS VOUS	COIIIa	JICI . IN	. 1 61										
_	ASAF BT H	T LG	LX N	IA AN	LI	VAS OV VB	WV	N° Licenc	ce	Туре	+	<u> </u>	curie		
						imprimerie,									
Nom	:	-	-			Si pse	eudon	vme :		Prénor	n :		Homme / F	emme	
						Si pseudonyme :/ « »									
												N 10			
												N°	······		
	•					alité:									
		ons vous	contac	cter: N	°.Tél										
	ASAF BT H	T LG	LX N	NA AN	LI	VAS OV VB	WV	N° Licence Type Ecurie				Ecurie			
					-										
VEHI	CULE	(rem	olir en d	aractèr	es d'i	mprimerie,	svp)								
	QUE :	(,				TYPE :	. , ,				PLA	QUE			
ANIN										OVENDEE					
		IE D'AS	SURAI	NCF		CHASSIS				CYLINDREE DLICE N°					
00111	1 AOII	ie b Ao	OOITA	IIOL					1.0						
				Divisio	<u>n 1</u>	Classe 1	Min. A4	Classe 2		. A4		Classe 3	Min. A3		
Divis	sion			Divisio	n 2	(0 à 1400 cc) <u>Classe 4</u> (0 à 1400 cc)	Min. A4	(+ de 1400 à 1600 cc) Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)					1600 cc) Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)		
Clas				Divisio	n 3	Classe 8 (0 à 1400 cc)	Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à	Min	. A3 <u>Cla</u>	asse 10	Min. A3 à 2000 cc)	Classe 11 (+ de 2000 cc)	Min. A3	
Clas	sse			Divisio	<u>n 4</u>	Classe 12 (0 à 1600 cc)	Min. A3	Classe 13 (+ de 1600-	M	in A3 Cla	asse 14 + de 200	Min. A3	Classe 15 (div 1/ ou 2)2500/30	Min. A4	
Divisio	n PH / c	lassic - Di	vision PH	H : S/R		Classe 16 (+ de 1300 à 16	Min. A4 600 cc)	Classe 17 (+ de 1600			de 2000	Min. A4 cc)	Classe S/R (Toutes cylindrées)	Min. A3	
il men Après prescri les der toutes outre, un Offi	tionnera avoir pri iptions e rnières ro les vérif à nous s iciel ou p	a avant sa s connaiss t certifions églementa ications re	sance du que les tions AS prises da à toute m prités cor	re: règlemer présente: AF et qu'a ans ses P nesure du mpétente:	nt parti s donn aucune rescrip taux o	iculier de l'épi nées sont exa e modification otions Sportiv d'alcoolémie e	age sur reuve si actes. No n non au res, des et contro	l'honneur à usnommée, ous certifions utorisée n'y a tinées à en vôle de dopag	à ne pilo nous nou s sur l'ho a été app rérifier la ge qui no	ter en aud is engage nneur que ortée. Nou conformit us seraier	cune cons à le véh le véh les auto é. Nou nt impo	eirconstance". en observer toute nicule est conform prisons l'ASAF à e ls nous engageor esés par l'organisa	ne avec effectuer as, en ateur, par		
rail	a		Le			•]	7	
	Sig	nature d	u pilote		précé	éder les signa	itures d	e la mentior	า "Lu et a	approuvé"	')	Signature	du co-pilote		

BEOBANK: BE93.1096.6734.3467 (CTBKBEB)

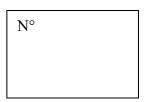




EPREUVE: RALLYE SPRINT CONDRUZIEN															
Date: 13 /08 / 2017											N°:				
VERIFICATIONS															
Renseig	neme	nts d'	'identific	cation				concurr	ent a	vant	le ren	voi dı	u doc	ume	<mark>nt.</mark>
PILOTE			caractères												
Nom: Préno									om: Signature:						
													J		
Si pseudonym	ne:«				»			V4.C			NO.	<u> </u>	_ -	-	
Province :	BT	HT	ASAF LG	LX	NA	AN	LI	VAS OV	VB	WV	N° I	<u> icenc</u>	<u>e </u>	Гуре	
\square													. .		
COPILOTE * (remplir en caractères d'imprimerie, svp)															
Nom :		\ - I			,		Prénor	n:					Signa	ture :	ı
NOITI.															
Si pseudonym	ne:«				»										
			ASAF	•				VAS			N° L	icenc	e 1	Гуре	
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV					
\square													. .		
VOITURE	* (re	emplir er	n caractères	d' impri	merie. sv	(a _/									
Marque - Ty			N° Plaq			N° de cl	nâssis			Cylin	drée	Divi	sion	Clas	sse
											cc				
COMPAGNIE D'	ASSURA	NCE	Τ				POLIC	E N°							
			DVE A I	1 601	414766	TON TE			. / 0 D	<u> </u>					
Pare-brise feu	illeté	RESE	RVE A L	A CON	4M155	SION IE	CHNIC	UE ET A					/ant		
							-	Numéros de portières / capot avant Eclairage							
Documents de bord Canalisations d'essence								Réservoir à essence							
Arceau de sécu								Tôle pare-feu avant/arrière							
Ceintures de s		/ Harı	nais					Batterie							
Extincteur		,						Appui tête							
Fixations dans	l'habita	acle						Publicité sur les vitres							
Casque / HANS								Rétroviseurs EXT / INT							
Ornement exte								Echappement							
Protections de	s tuyau	teries						Poids							
Elargisseurs de								Pneumatiques							
Fixation des ro	oues							Fonction	nem	ent de	s frein	s			
Vêtements (Co	mbinai	son)						Autocolla	ants	ASAF					
Anneaux de re	emorqu	age						Passepo	rt AS	AF PH	N°				
Conformité de	classe							Conform	ité d	e divis	ion				
Divers											E	N ORI	DRE		
											N	ION CO	ONFOR	RME	
		SE	CRETARI	AT			•		C	IMMC	SSAIRE	TECH	NIQU	E	
V	isa des	vérific	cations a	dminis	trative	es		NOM:							
								CACHET							
								CACILLI	•						
								LICENCE:							
(*)	A COM	PLFTF	R IMPFR	ΔTTVF	MENT	PARIFO	ONCUE	RENT AV	ITNA	F RFN	ים זטעו	ח סטכ	UMFN	т	
()	(*) A COMPLETER IMPERATIVEMENT PAR LE CONCURRENT AVANT LE RENVOI DU DOCUMENT Passage aux VT, le dimanche matin : dérogation préalable à obtenir de l'organisateur														
		,	/					palmares							

Club organisateur: AUTOMOBILE CLUB NAMUR
Epreuve: R.S. CONDRUZIEN Date: 13 / 08 / 2017 **NUMERO** MARQUE ET TYPE DE VOITURE $\underline{CL\,/\,DIV}$ **PILOTE** NOM **PRENOM ANNEES** CLASSEMENTS **EPREUVES - DIVERS** NOM COPILOTE **PRENOM** ANNEES CLASSEMENTS **EPREUVES - DIVERS**





Epreuve:

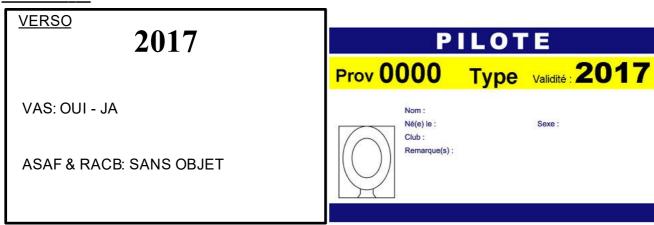
Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré

Copies de vos licences "sportives 2017"

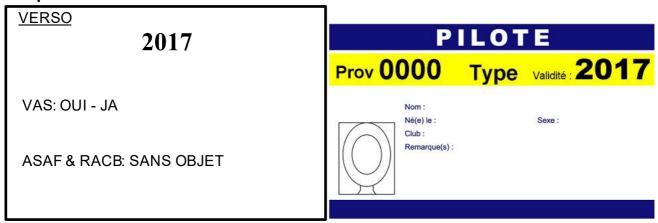
VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

Pilote:



Copilote:



Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end





Avenue Jean Materne 150/2 - B5100 Jambes

Tél: 00 32 (0)81 308 506 Fax: 00 32 (0)81 312 132

DECLARATION DE FORFAIT: uniquement par mail (rallye.condruzien@ac-namur.be)

Le soussi	gné, res	sponsable de l'équipage et	de la v	voiture d	léclare forfait et ne	peut :	se présenter au départ			
		du RS CONDR	RUZIEN	I, les 12	ET 13 AOUT 2017					
PILOTE							NUMERO			
CO - PIL	OTE									
VOITUR	Ε									
DIVISIO	N		CLAS	SSES						
<u>A REMPLIF</u>	R OBLIG	ATOIREMENT								
MONTA	NT DE	VOTRE PAIEMENT								
DATE DI	E VOTI	RE PAIEMENT								
PAIEME	NT EF	ECTUE VIA		VOTRI	СОМРТЕ	PAR CAISSE				
N°COMI	PTE DI	J REMBOURSEMENT								
BANQU	E									
COMPTI	E IBAN									
COMPT	E BIC									
			, ,							
REMIBOUR	KSEMIEN	ITS : voir règlement sportif	gener	al (art :	9.3 - 9.4 - 9.5 - 9.6)					
100 %	DECL	ARATION ECRITE AVAN	T LE C	08/08/2	2017 = (art : 9.2 /	9.3-0	a)			
80 %										
50 0/	DEGL									

100 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE 08/08/2017 = (art : 9.2 / 9.3-a)
80 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE 10/08/2017 = (art : 9.3-b)
50 %	DECLARATION ECRITE APRES LE 10/08/2017 = (art : 9.5)
0 %	DECLARATION ECRITE APRES LA LISTE DES QUALIFIES AU DEPART

CE DOCUMENT : DE DÉCLARATION DE FORFAIT :

Il doit être adressé le <u>jour même de votre forfait</u> avec la mention de votre forfait et par écrit uniquement à l'adresse mail suivante (rallye.condruzien@ac-namur.be)

CE DOCUMENT : DEMANDE DE REMBOURSEMENT :

Il doit être adressé par écrit à l'organisation avant le 10/08/2017 uniquement par mail.

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE

SIGNATURE

DATE DE LA DÉCLARATION

REGLEMENT: forfait 2017